

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Diffusion immédiate

Le 23 mars 1998

LA POPULATION QUÉBÉCOISE DONNE SON ACCORD – LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PEUT ENFIN DÉPOSER SON PROJET DE LOI SUR LE TABAC

Montréal, le 23 mars 1998 – « Nous sommes très heureux de voir que la population confirme son accord avec le contenu du projet de loi Rochon sur le contrôle du tabac. Le gouvernement du Québec peut maintenant agir en ayant la certitude que la population appuie les mesures envisagées dans son projet de loi », affirme Monsieur Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*.

En effet, selon un sondage CROP réalisé pour le compte de *La Presse* et qui traite de l'interdiction de fumer dans divers lieux publics, une proportion de 87 % des répondants serait en faveur d'une loi interdisant de fumer sur les lieux de travail et 66 % de ces répondants seraient en accord avec une interdiction de fumer dans les restaurants, sauf dans des fumeurs ventilés séparément.

« Le dépôt du projet de loi sur le tabac serait une victoire importante pour la santé des Québécois, qui exigent d'être protégés des effets néfastes de la fumée du tabac dans l'environnement. Les lieux de travail ainsi que les restaurants sont des endroits où la fumée secondaire affecte le plus de gens et il est primordial d'y contrôler l'usage du tabac », déclare M. Gauvin.

La question de la commandite des événements culturels et sportifs soulève toutefois encore des craintes auprès de la population. En effet, une proportion de 80 % des répondants se prononce en faveur du maintien des commandites issues de l'industrie du tabac.

« Nous comprenons l'inquiétude de la population à l'égard des événements et c'est dans cette optique que la Coalition a soutenu la proposition du *Mouvement en faveur du Fonds québécois pour la culture, le sport et la santé* qui, rappelons-le, a été acceptée par le ministre Bernard Landry qui a annoncé récemment la mise sur pied d'un fonds de compensation de 12 millions de dollars. Interrogés sur leur opinion à l'égard d'un tel arrangement, les Québécois se prononcent en sa faveur dans une proportion de 60 %. Il n'y a donc plus d'obstacle à l'adoption du projet de loi sur le tabac et le gouvernement du Québec doit maintenant respecter la volonté exprimée par la population », conclut enfin M. Gauvin.

- 30 -

Source et information : Louis Gauvin tél. : (514) 598-5533, téléavertisseur : (514) 361-7046

